



Proposition d'Alain GRAND GUILLOT

agdgt.dd@gmail.com

Alain Grand Guillot livre ici une proposition aux membres du Conseil de développement pour constituer un groupe de réflexion sur la thématique de l'apprentissage des langues étrangères

Projet d'une étude sur les besoins linguistiques de Nantes, métropole européenne

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une étude sur les capacités d'apprentissage de langues offertes à Nantes et les demandes formulées d'apprentissage en langues par les nantais et les populations présentes sur Nantes.
- Intégrer dans l'étude des pistes innovantes d'apprentissage de langues intégrant les méthodes les plus récentes mises en expérimentation pour rattraper le retard problématique des français en pratique de multilinguisme d'une part et enrichir les populations immigrées de compétences interculturelles.

Nantes Métropole regroupe un bassin de vie de 24 communes qui ont un exécutif stratégique commun :

- Parmi les grands travaux qui structurent le projet métropolitain pour jouer « à la nantaise », l'un doit concerner la compétence polyglotte du Territoire et les avantages donnés à chacun de ses enfants d'une pratique multilinguistique
- Ce chantier immatériel consolidera les perspectives de la Métropole à s'inscrire comme un Territoire d'accueil aux étrangers et de confirmer son ouverture au monde et sa solidarité aux enjeux de ce siècle.

DIAGNOSTICS : les domaines

Capacité d'accueil de la diversité du monde de la Métropole

- Métropole et accueil de l'étranger selon son statut
- Métropole et valorisation des cultures des populations immigrées
- Métropole et son action publique en faveur des langues régionales

Bilan des capacités d'apprentissage linguistique des résidents de Nantes

- les langues enseignées à Nantes selon les publics d'âge (scolaires aux adultes)
- les langues enseignées selon leur qualification de rareté sur son Territoire
- les capacités linguistiques de Nantes selon les méthodes d'apprentissage
- les pratiques linguistiques selon les objectifs de niveau d'usage
- les pratiques linguistiques selon les catégories socio-professionnelles
- les capacités linguistiques des entreprises nantaises

Bilan de l'action publique et associative en matière de compétence linguistique

- dans le domaine de l'éducation
- dans le cadre des initiatives des familles
- dans le domaine de la formation professionnelle (entreprises, tourisme, services exports, ...)
- dans le cadre de l'accueil des étrangers immigrés
- dans le cadre des actions propres à l'institution municipale (jumelage, capacité linguistique des services et des fonctions, ...)
- mobilisation des politiques d'éducation populaire à pratiquer des langues
- actions en subsidiarité des recommandations nationales et européennes

MOYENS : les interlocuteurs

Liste non limitative des associations de populations non francophones à auditionner

- Maison de l'Europe
- Festivals de cultures étrangères (théâtre, cinéma, arts plastiques, résidence)
- CID
- Neuf, association de la Fête des langues
- Cosmopolitis
- crèches

Liste non limitative des établissements scolaires

- réseau public
- réseau privé
- réseau associatif laïque ouvert
- continuité d'apprentissage du primaire au lycée
- ofis
- continuité universitaire
- langue 1, langue 2

Liste non limitative des méthodes

- audition des chercheurs nantais
- pratiquants de l'immersion intensive
- enseignement en langue étrangère hors scolaire (Université permanente)
- formation pour adultes
- formation professionnelle

ARGUMENTAIRES : un état des lieux

Contexte

Les français ont des lacunes en matière d'usage de langues étrangères après leurs parcours scolaires et universitaires, ce qui handicape leurs compétences mais surtout les entrave à comprendre les demandes de nouveaux partenaires économiques (Domenac'h, colloque CCI Nantes sur le rapport entre la France et la Chine).

Les mesures néolibérales successivement prises dans la majorité des Etats et Alliances Commerciales ou Regroupements continentaux avant même la crise des finances publiques ont accentué la pratique d'un sabir à base anglaise (thèse de Claude Hallège), mettant en danger la survie du français comme langue internationale et créant des tendances à la disparition de langues de civilisations même européennes. Cet état de fait met en danger la compréhension des peuples et les échanges culturels y compris au sein de l'Europe, que la France a conceptualisé en « exception culturelle » pour donner à chaque culture les moyens de résister à l'uniformisation de la pensée.

La reconfiguration du paysage urbain européen amène aussi à se poser la question de l'accueil du territoire vis à vis des étrangers en s'exprimant dans leur idiome.

Le nombre des langues parlées et maîtrisées dans l'Hexagone par des populations est une richesse, en effet selon les linguistes « *si vous apprenez une langue complètement éloignée (du français), il faut tout apprendre depuis zéro... et plus une langue est en rapport affectif avec le jeune apprenant, plus la maîtrise de celle-ci sera proche d'une immersion (langue de la famille, langue des voisins, langue des amis, ...). La maîtrise de l'oral est un préalable indispensable pour pouvoir communiquer* ».

La diversité des populations immigrées interpellent aussi la Cité, pour éviter le creusement des fractures sociales en valorisant leur langue maternelle (et ne pas créer des villes fragmentées) et en évitant le développement d'identités repliées sur leur quartier communautaire ou tribus urbaines. Cette valorisation aura un impact sur la défense d'un espace basé sur la FRANCOPHONIE.

La lacune de la pratique diverse des langues n'est pas contrebalancée par une meilleure pratique de l'anglais ; même dans des pays francophones comme le Luxembourg, les belges ou les allemands sont favorisés car ils parlent aussi l'anglais dans un cadre de communication globale.

Les français sont plus inhibés, devant les Japonais, peur à prendre des risques, donc pas de communication spontanée dans une langue étrangère (mentalité de l'excellence de l'école française).

Niveau de pratique des langues étrangères

BILAN DES ENQUETES EN FRANCE

Au niveau de l'Europe, il existe un document de référence (CECR), où l'accent est mis sur l'oral délaissé en France pour cause de classes surchargées, confirmant la France comme mauvais élève en la matière.

Les gouvernements successifs ont décidé de l'obligation réglementaire d'enseigner une L1 dès le CE1, et d'une sensibilisation dès la maternelle à travers l'écoute de langues étrangères sous forme de contes, jeux ou chansons. La recommandation, aujourd'hui, est d'étudier dès la CP.

Au collège, il faut enseigner une matière dans une langue étrangère, « *les élèves apprennent des matières du programme d'études en même temps qu'ils mettent en pratique leurs compétences linguistiques* ».

COMPETENCES LINGUISTIQUES

Résultat de l'enquête européenne sur les compétences linguistiques de 2011, établie selon des principes scientifiques sur la maîtrise de deux langues auprès de 54 000 élèves de 14 à 16 ans : « *la France a de mauvais résultats* » :

- La France est avant dernière pour la maîtrise de la première langue enseignée qui est l'anglais à 90 %, seuls 14 % des jeunes français ont un niveau dit indépendant en communication
- L'Angleterre est derrière avec le français avec 9 %. (Meilleurs résultat Suède avec 82 %)
- Pour l'espagnol, elle est 9ème sur 14.

LE BILINGUISME ?

Historiquement, le bilinguisme est une situation normale, dans les pays européens. Depuis au moins le Moyen Age, il était un élément commun de la vie des peuples, avec comme lingua franca le latin, puis la langue du Roi. Les élites de certains peuples du Royaume maîtrisaient de 4 ou 5 langues couramment.

Aujourd'hui, l'Europe recommande l'apprentissage des langues au-delà du bilinguisme afin de maintenir la diversité culturelle et linguistique de notre continent. Elle a appuyé les expériences de plurilinguisme dans les Etats appartenant à des familles germanique, celtique, latine (pour la France) ou slaves. Cette recommandation n'ayant pas eu un appui unanime, voir une hostilité de la France, certains observateurs expliquent la maîtrise de l'anglais et donc sa domination dans les pays du sud de l'Europe sur la pratique du français dans les échanges commerciaux et scientifiques, retournement de situation en 15 ans (1970-1985).

La Convention de l'Unesco va dans le même sens et rattache sa position à la diversité culturelle : « *pour un développement de la pratique du nombre le plus élevé possible de langues, nationales et régionales, et intégrant pour l'Europe les langues de l'immigration dont l'arabe et le turc* ».

L'enjeu est de sortir d'une hégémonie culturelle par une domination de langue tierce (le sabir anglais).

Cette langue tierce sert de passerelle à la connaissance des cultures étrangères ou à la légitimation d'œuvres par le marché ou la domination d'empire sur leur aire d'influence présent et à venir.

L'enjeu est que chaque territoire ait un seuil de maîtrise de différentes langues pour se passer de la traduction par un sabir et pour développer des politiques d'échanges entre peuples.

ANGLAIS :

Même nos élites au plus haut niveau de l'Etat ont un niveau de l'anglais des plus faibles d'Europe.

Le Ministre Vincent Peillon qualifie les résultats des élèves français en langues vivantes de « *particulièrement alarmants ... , qu'ils sont non seulement loin de maîtriser les compétences attendues en fin de 3ème, mais surtout qu'ils arrivent en dernière position de l'ensemble des élèves européens évalués pour la maîtrise de ces compétences* ».

Concernant les adultes, E First a, par des tests volontaires, classé la France 15ème sur 17 pays européens, enquête en collaboration avec des chambres consulaires. On a pu constater que les participants sont ceux-là mêmes qui pensaient maîtriser cet idiome. Qu'en serait il si on élargissait le panel à toute population ?

Certes, de la famille des langues germaniques, les pays les meilleurs sont ceux de l'Europe du Nord, or le français a influencé l'anglais (héritage des Normands), malgré cela, les français se placent derrière l'Italie et l'Espagne.

ARABE :

Quelles sont les pistes de l'enseignement de l'arabe, quelle politique locale ? Rien n'a été clarifié, aucune des hypothèses pour former des tuteurs et combler les lacunes de professeurs, n'a été maintenue.

L'absence de réflexion conduit à des méthodes alternatives donc à une culture alternative au sein de populations d'origine immigrée et non à une culture partagée en France.

Une contribution de M. Mesnard du CDNM, partant de l'absence d'une politique d'enseignement de la langue arabe dans le cadre de l'Education Nationale, met en garde de cette perte de richesse. Il étend cette analyse à une démarche plus holistique, vers une connaissance approfondie des cultures méditerranéennes ayant eu comme vecteur linguistique l'arabe, présentement intégrées à notre avenir européen.

ALLEMAND :

Depuis les années 2000, l'enseignement de la langue allemande décline au point que nous n'avons plus un renouvellement des pratiquants germanophones. La langue 2, elle est dans un rapport 1 pour 6 pour l'espagnol.

Récemment, le ministre des Affaires Etrangères, M. Fabius, a souligné l'urgence de consolider les échanges avec l'Allemagne. Or, ce resserrement ne peut se faire qu'avec une réforme profonde de l'enseignement de l'allemand dans le système éducatif.

La faute culturelle, puis politique, devient une faute économique, négligeant ainsi le pays le plus dynamique et le plus présent en terme de tourisme ; au moment où l'Europe ouvre vers l'Est ses limes germaniques, nous sommes dans une situation irrationnelle.

CHINOIS :

MM. Domenach, Etiemble, Maspero, Leys, Claudel, Segalen, Renan, sinologues académiques ou passeurs de longue date, ont alerté de notre manque d'intérêt pour cette civilisation, nous sommes aujourd'hui interpellés en urgence pour établir des contacts de coopération dans un monde apaisé.

Les propos d'Etiemble, datant maintenant de cinquante ans, sont d'actualité pour toute langue : "Si nous voulons survivre sur un globe qui comptera dès demain un milliard de Chinois, ne tardons pas à préparer nos lycéens aux tâches qui seront les leurs... N'accepterons-nous jamais de voir le monde tel qu'il va ?"

Plus de 100 millions de personnes apprennent le chinois en tant que langue étrangère dans plusieurs milliers d'institutions réparties dans plus de 100 pays différents, dont 1000 établissements supérieurs aux États-Unis et plus d'une centaine en France. Le chinois est présent dans plus de 95 % des universités japonaises et, en dix ans, le nombre d'universités coréennes sera passé de 90 à 200.

Dans l'enseignement secondaire, le chinois a un taux de croissance fort et continu : ils sont passés d'une centaine d'élèves dans les années 1950 à 2700 en 1995, pour passer le cap des 5000 élèves en 2000, plus de 20 000 élèves en 2010. Sa répartition géographique est particulièrement équilibrée dans toutes les académies.

Les familles et les élèves sont conscients de la valeur très forte d'insertion professionnelle du chinois. Il serait temps à cet égard de développer un enseignement du chinois dans toutes les filières du lycée, notamment dans la perspective d'échanges dans le domaine hôtelier, industriel et agro-alimentaire avec les partenaires chinois. A terme, plusieurs centaines de millions de touristes chinois voyageront hors de leurs frontières, voire plus. N'avons-nous pas une responsabilité de didactique du chinois envers les peuples de la Francophonie ? N'est ce pas une voie de consolider cet espace linguistique ?

LES LANGUES RARES ET EN DANGER

L'intérêt de se donner les moyens d'une politique métropolitaine en matière linguistique est d'y associer la problématique de la préservation des « langues rares », moyens d'expression de savoirs, d'une vision de vie et de modes de vie de peuples, en danger dans leurs survies physique, physiologique et culturelle.

Les politiques de rapprochement selon de nouvelles logiques entre l'Europe et l'Afrique d'une part, et d'autre part les coopérations avec les territoires ultra-marins du Pacifique pour ce qui concerne la France permettraient de contribuer à une part du sauvetage de langues parmi les 7 000 en danger dont 2 000 pour la seule Afrique et 1 000 pour les peuples du Pacifique, ces trésors culturels millénaires de l'humanité.

Rappelons qu'au début du XXe siècle, le chinois était considéré comme une langue sans intérêt et que l'hébreu était une langue morte. Que penser des langues de peuples définis comme « autochtones » ? Ils comptent 350 millions d'individus, représentent 5 000 langues et cultures, sur 7 000 parlées dans le monde.

Paradoxalement, la France est un des Etat qui a le capital scientifique linguistique des plus riches des nations européennes, de ce fait la Métropole de Nantes a l'opportunité de réaliser un outil formidable de relance de coopérations sur une partie des espaces continentaux ou marins de la planète et initier une économie culturelle pour répondre aux orientations de l'Unesco, appuyé par nombre d'ONG.

Niveau de pratique des langues régionales : une question devenue urgente au niveau européen

La question de l'enseignement de langues régionales est acquies par les équipes municipales de Nantes, ayant mis en œuvre une politique concernant le breton et ceci dans les trois filières de son apprentissage précoce en milieu scolaire.

Vis à vis de la responsabilité de son hinterland, le débat public métropolitain a négligé trois faits importants (sauf NEUF – Nantes est une fête - a souligné cet aspect lors de sa fête annuelle des langues) :

- la présence du gallo, langue qui occupe toute la Bretagne orientale
- la proximité du poitevin-saintongeais, matrice des parlers d'Acadie et Cajun, au sud de Nantes Métropole, aux portes du marais breton
- l'existence de liens forts avec les Antilles françaises et une population issue des territoires des Dom-Tom de l'espace caraïbe.

Bien avant la création de l'Europe comme communauté, la France a déclaré solennellement le droit de cité aux langues « minorisées ». Les lois ne sont pas intervenues car la prévention législative voit des impossibilités constitutionnelles depuis la IIIème République. Entre temps, la dynamique d'ératiquation des langues régionales se poursuit (politique reconnue par tous les historiens) en France. Aujourd'hui l'Europe vient d'inscrire nos langues régionales en danger (ce qui n'était pas le cas en avant 2012).

« La république n'est pas si faible qu'elle soit mise en danger par les revendications régionales ! ... Aujourd'hui ce sont environ 4 millions de personnes qui sont concernées, 2 parmi les locuteurs de langue d'oc, 1,5 d'alsaciens, 200 000 pour le basque, catalan, flamand, 200 000 en Corse (qui a un statut spécial) ... la construction de l'Europe n'implique pas le recours à une langue unique ». MM. Dellangnol-Guichard et Gerin-Roze, commission culture du PS en charge culture régionale.

Anticiper les évolutions de la décentralisation, une auto-saisine pour un chantier métropolitain

Il conviendrait malgré les dénégations, les sourires quelque peu gênés, d'abandonner définitivement les dénominations tenaces et déformantes de « petite langue », de « langue rare », de « langue à faible diffusion » et de se saisir de l'apprentissage des langues comme un des fondamentaux de nos « futures humanités » : APPRENDRE LES LANGUES, APPRENDRE LE MONDE.

Ce désir d'apprendre le monde ne doit pas rester dans son attrait utilitaire.

Les statistiques officielles des Académies créditaient le chinois d'une augmentation de 75 % entre 2000 et 2010, l'anglais atteignant un taux de plus de 90 %. Hélas des chiffres négatifs existent avec le recul des effectifs de russe (- 3,5 %), d'hébreu (- 6,4 %) et d'allemand (- 8, 6 %).

Une réforme tendancielle de l'Education Nationale va vers un cadre fixé nationalement mais où chaque académie pourra indiquer les adaptations possibles des rythmes et de certains aspects des programmes.

C'est aux chefs d'établissements et aux enseignants constitués en équipes qu'il appartiendra, dans le cadre d'orientations générales claires et d'objectifs fixés en concertation, de donner corps au projet éducatif, de diversifier les méthodes, de déterminer les itinéraires pédagogiques, dont celui des langues.

Sur chaque territoire, un Projet Éducatif Local, témoin d'une véritable éducation partagée et participative devra être élaboré en clarifiant les rôles légitimes de chaque partenaire et en leur permettant d'agir en fonction de leurs missions premières, les fondamentaux.

Parmi ces fondamentaux, l'indispensable maîtrise de langues étrangères supplémentaires à l'Anglais. Ces langues, déterminées par chaque Académie, seront enseignées oralement, dès le primaire, par des praticiens reconnus de ces langues.

Cette politique linguistique ne limite pas ses préoccupations au bilinguisme et aux langues régionales (breton et gallo), mais tient compte des autres langues parlées sur le territoire ou des liens de coopération.

En reprenant les recommandations de l'Education Nationale citées précédemment, cela consiste à généraliser l'introduction d'une troisième langue chez des enfants bilingues, selon diverses modalités, les choix sont nombreux en matière didactique : introduction éventuelle d'une 3e langue en quatrième ; voie multilingue semi-immersive avec pour objet la parité d'objectifs de niveau et non la parité horaire ; introduction de la 3e langue dès la moyenne section ; voie multilingue immersive - avec introduction de la 3e langue dès la moyenne section de maternelle, suivant les principes de l'enseignement intégré des langues.

Ce chantier métropolitain capital pour innover et définir une politique efficace en matière d'apprentissage des langues prendra sa forme définitive quand l'état des lieux, réalisé à travers cette étude, sera complété par une recherche initiée par la Ville et prise en charge par les universitaires nantais concernés.

DOMAINES

Langues étrangères, langues régionales, bilinguisme, multilinguisme, langues rares, langage et représentation sociale, représentations culturelles et linguistiques, métropole polyglotte, société et politique interculturelle, droit de l'homme et sauvegarde des cultures minoritaires, francophonie